Lycée général et technologique François Philibert DESSAIGNES

12 Rue Dessaignes
BP 20719
41007 BLOIS CEDEX

Téléphone : 02 54 55 53 00 - Télécopie : 02 54 55 53 21

Maintenance et exploitation des installations de chauffage et de ventilation du Lycée Dessaignes

Contrat de type P2 + P3

Règlement de la consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres : Mardi 05 juin 2018 à 12 HEURES

I. Objet de la consultation

La présente consultation concerne le marché de maintenance et d'exploitation des installations de chauffage et de ventilation du lycée Dessaignes à Blois.
Ces installations sont précisées dans le C.C.T.P. et ses annexes.

Les prestations contractuelles comprennent :
- les prestations de conduite, d'entretien courant, de maintenance et de dépannage des installations de chauffage, de ventilation et de production ECS concernées, y compris les petites fournitures et les matières consommables (P2).
- le gros entretien (P3) partiel correspondant au renouvellement d'une partie des matériels défaillants ou en fin de vie (fournitures et main d'œuvre), dans le cadre de travaux en régie contrôlée.

II. Conditions de la consultation

II.1 Mode de consultation

La présente consultation porte sur un marché de services, passée selon une procédure adaptée (MAPA).
Elle est soumise aux dispositions des articles 28 et 29 du Code des Marchés Publics.

Les offres sont rédigées en langue française et les prix en euro.

Le candidat peut-être une entreprise isolée ou un groupement d'entreprises.
En cas de groupement, il n'est pas possible de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidat individuel ou de membre d'un ou de plusieurs groupements.

II.2 Pouvoir Adjudicateur

Au sens du Code des Marchés Publics, le pouvoir adjudicateur est le Lycée François Philibert Dessaignes, représenté par son Proviseur.

Domiciliation du Pouvoir Adjudicateur :

Lycée François Philibert DESSAIGNES – 12, Rue Dessaignes – 41007 BLOIS CEDEX

II.3 Décomposition en lots et en tranches

Le présent marché n'est pas divisé en plusieurs lots et fait donc l'objet d'un lot unique. Ce lot unique n'est pas décomposé en plusieurs tranches.

II.4 Variantes et options

Les candidats sont tenus de présenter des offres strictement conformes au dossier de consultation, aucune variante n'étant autorisée.

II.5 Compléments à apporter au C.C.T.P.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.).
La signature de l'Acte d'Engagement vaut acceptation sans réserve de toutes les pièces techniques et administratives du marché.

II.6 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises qui est remis gratuitement à chaque candidat comprend les pièces suivantes renseignées et signées par le responsable habilité de l'entreprise :

- le présent règlement de consultation (R.C.)
- le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
- l'Acte d'Engagement

L'ensemble du dossier de consultation, après demande par télécopie au n°0254555321, est envoyé par messagerie électronique ; il peut également être retiré au service intendance du lycée Dessaignes ou téléchargé à partir de son site internet : http://lycee-dessaignes.com (rubrique marchés publics).

II.7 Modification au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit :

- ✓ soit d'apporter, au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation
- ✓ soit de reporter la date limite fixée pour la remise des offres.

Les concurrents devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

II.8 Site des lieux

La visite du site concerné par les prestations du marché est obligatoire.
Sur demande, les candidats pourront visiter les lieux sous réserve de prendre rendez-vous, au moins quinze jours à l'avance, auprès du Lycée Dessaignes.
Les personnes à contacter sont :

- Monsieur Thierry LICI : 02 54 55 53 00
- Madame Evelyne ISNARD : 02 54 55 53 03
- Monsieur Pascal Moreau : 02 54 55 53 00

Attention : le lycée Dessaignes est fermé du 13 juillet au 25 août inclus. Aucune visite ne pourra être programmée durant cette période.

Les candidats ne pourront avancer par la suite une quelconque méconnaissance des lieux dans le cadre de la présente procédure.

III.1 Durée du marché

Le présent marché prendra effet le 01 septembre 2018 pour une durée de un an.
Il est reconduit 2 fois pour une nouvelle période de un an.

II.10 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à quatre vingt dix jours (90) à compter de la date limite de réception des offres.

III. Présentation et conditions de remise des offres

Tous les documents constituant, accompagnant, ou cités à l'appui des offres doivent être rédigés en français.

III.1 Remise des offres

III.1.1 Transmission sous support papier

Les offres doivent être placées dans une enveloppe cachetée ou fermée de manière à préserver la confidentialité du contenu.

« Offre pour le marché de maintenance et d'exploitation
des installations de chauffage et de ventilation
du Lycée Dessaignes »

« NE PAS OUVRIR avant la séance d'ouverture des plis »

Les plis seront envoyés par la poste en recommandé ou remis contre récépissé à l'adresse suivante :

Lycée François Philibert DESSAIGNES
12 Rue Dessaignes
BP 20719
41007 BLOIS CEDEX

Dans tous les cas, les offres devront parvenir au Lycée avant la date et l'heure limites indiquées en page de garde du présent Règlement de Consultation.

Seuls seront ouverts les plis qui auront été **RÉCEPTIONNÉS** avant la date et l'heure limites. Il appartient aux candidats de prendre les mesures nécessaires en ce sens pour tenir compte des délais de transmission.
Il est précisé que le cachet de la Poste ne fait pas foi.

Jours et heures d'ouverture des bureaux :

Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

III.1.2. Transmission électronique

L'adresse électronique du Lycée Dessaignes est la suivante : agcompt-0410002e@ac-orleans-tours.fr

III.2 Contenu des offres

III.2.1 Documents relatifs à la candidature

Les pièces relatives à la candidature de l'entreprise comprennent :

- l'offre comprenant les propositions de prix
- le DC1
- le DC2 complétée ou une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat n'a pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions prévues aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail
- l'attestation fiscale justifiant de la régularité fiscale de la situation du candidat qui peut être obtenue :
    - En ligne via le compte fiscal pour les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et assujetties à la TVA (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14668)
    - Auprès du service des impôts via le formulaire n°3666 (https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R14636)
- l'attestation sociale auprès des services sociaux en ligne sur le site www.urssaf.fr
- une note de présentation du candidat précisant ses moyens en personnel et en matériel
- une liste des références significatives et récentes (moins de 3 ans) dans le domaine de l'exploitation des installations de chauffage et de ventilation de bâtiments publics.
  Pour chaque référence, il devra être précisé :
    - l'intitulé du marché, sa localisation et son importance (en nombre de sites ou en surface de locaux traités)
    - le maître d'ouvrage (avec indication du correspondant)
    - le contenu des prestations, ainsi que les types d'équipements exploités
    - la période d'exécution
    - l'agence où sont basés les intervenants.

  Ou une attestation de qualification professionnelle, délivrée par un organisme reconnu, pour l'exploitation avec garantie totale d'installations thermiques d'importance moyenne et de technicité supérieure (au minimum QUALIBAT 5543, ou équivalent)
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) à cet effet.
- un relevé d'identité bancaire (**version SEPA : numéro IBAN & BIC obligatoire**)
- Les plannings d'intervention

III.2.2. Documents relatifs à l'offre

Les pièces relatives à l'offre de l'entreprise comprennent :

- ❖ l'Acte d'Engagement (A.E.)
  Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance).
  Ces documents devront être dûment complétés, datés, tamponnés et signés par le représentant qualifié de l'entreprise, et paraphés en chacune de leurs pages.
- ❖ L'offre comprenant les propositions
- ❖ Un mémoire présentant l'organisation et les moyens que le candidat propose de mettre en place pour l'exécution du marché.
  Ce mémoire doit détailler, au minimum, les points suivants :
  - La composition des équipes d'intervention affectées au marché pour assurer les prestations de type P2.
  - L'organisation mise en place pour l'exécution du marché, en précisant notamment :
    - les mesures prévues pour l'encadrement des personnels
    - l'organisation de la structure locale d'appui ou de renfort
    - le fonctionnement du service d'astreinte
    - les moyens matériels mis à disposition des personnels pour faire face aux obligations contractuelles du candidat :
      - ✓ outillage
      - ✓ moyens de communication
      - ✓ moyens de transport
      - ✓ support technique
  - la méthodologie appliquée pendant la phase de démarrage du marché pour :
    - la prise en charge des installations à maintenir
    - la mise en place des équipes d'intervention dédiées au marché
  - la méthodologie mise en œuvre pour la transmission des informations aux représentants du Lycée Dessaignes (périodicité et supports de reporting).
  - Les dispositions prévues pour obtenir des économies d'énergie (réduction des consommations de combustibles et/ou d'électricité), ainsi qu'en matière de protection de l'environnement

- ❖ Toute documentation jugée utile pour appuyer l'offre

Nota
Ce mémoire ne sera en aucun cas un document d'information générale, mais devra être rédigé spécialement pour le présent marché en prenant en compte ses spécificités.
Ce document est contractuel.

IV. Ouverture des plis – jugement des offres

Lors de l'ouverture des plis, seront éliminés :

- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, attestations ou documents demandés dûment complétés et signés ;
- Les candidats dont les garanties professionnelles (en particulier les références) et financières sont insuffisantes.

IV.2 Notation des offres

Les offres seront examinées et classées en fonction des critères de jugement des offres énoncés ci-dessous :

1. La valeur technique, avec une pondération de 40%, notée sur 40
2. Le prix, avec une pondération de 60%, noté sur 60.

La note maximale qui pourra être attribuée est de 100.
La personne responsable du marché avisera tous les autres candidats du rejet de leur offre, et devra laisser 10 jours ouvrés aux candidats non retenus pour contester le résultat de l'analyse. Le lycée notifiera le marché après ce délai.

IV.1.4. Notation du critère « valeur technique »

La valeur technique de l'offre sera jugée au regard des informations contenues dans le mémoire fourni par chaque candidat. Elle sera apréciée en fonction de sous-critères notés de 0 à 5 et affectés de coefficients de pondération.
Les sous-critères « valeur technique », ainsi que leurs coefficients de pondération, sont indiqués ci-dessous :

Note finale maxi	Note maxi sur :	Coeff. De pondération	Note finale maxi
Moyens Humains : composition des équipes d'intervention affactées au marché pour assurer les prestations de type P2	5	2	10
Organisation mise en place pour l'exécution du marché en terme d'encadrement des personnels et de structure locale d'appui ou de renfort, y compris pour le service d'astreinte.	5	2	10
Moyens matériels mis à disposition des personnels pour faire face aux obligations contractuelles du candidat.	5	1	5
Méthodologie appliquée pendant la phase du marché (prise en charge des installations)	5	1	5
Méthodologie mise en œuvre pour la transmission des informations aux représentants du Lycée (périodicité et support de reporting)	5	1	5
Dispositions prévues pour obtenir des économies d'énergie	5	1	5
Note totale « valeur technique » (maxi)			**40**

IV.1.4. Notation du critère « prix »

L'offre sera jugée en fonction des prix proposés dans l'Acte d'Engagement de chaque candidat. Elle sera appréciée en fonction de la notation « prix suivante » :

Nature du prix	Note maximale
Prix P2 (forfait annuel y compris option)	50
Prix « tarif horaire »	6
Prix « coefficient de vente pour matériel de prix < à 2000.00 € HT »	2
Prix « coefficient de vente pour matériel de prix ≥ à 2000.00 € HT »	2
Note totale « Prix » (maxi)	**60**

Les formules utilisées pour le calcul des notes « prix » sont les suivantes :

- Note «Prix P2» = [(prix P2 forfait annuel le plus bas) / (prix P2 forfait annuel proposé)] x 36

- Note «Prix tarif horaire» = [(tarif horaire le plus bas) / (tarif horaire proposé)] x 2

- Note «Prix coeff. Matériel < 2000.00 € HT »=
  [(coeff. Matériel < 2000.00 € HT le plus bas / coeff. Matériel < 2000.00 € HT proposé)] x 1

- Note «Prix coeff. Matériel ≥ 2000.00 € HT» =
  [(coeff. Matériel ≥ 2000.00 € HT le plus bas / coeff. Matériel ≥ 2000.00 € HT proposé)] x 1

IV.1.4. Notation globale

Au globale, le classement des offres est effectué en fonction du total de la note « valeur technique » et de la note « prix ». L'offre jugée économiquement la plus avantageuse sera celle qui aura obtenu la note la plus élevée sur 100.

En cas d'égalité de points, les offres sont départagées en fonction de la note «prix» (critère n°2).

IV.1.4. Cas d'élimination des offres

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'éliminer :
- les offres dont le prix serait supérieur à l'enveloppe budgétaire affectée au marché
- les offres qui n'auraient pas obtenu la note «valeur technique» minimale de 20 (sur 40).

IV.2 Précisions sur le teneur des offres

Dans tous les cas, des précisions pourront être demandées au candidat :
- si l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée, ou sa teneur complétée
- si l'offre paraît anormalement basse
- ou en cas de discordance entre les différents documents constituant l'offre.

IV. Renseignements complémentaires

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui seraient nécessaires aux candidats, au cours de leur étude :

Renseignements administratifs :

Evelyne ISNARD
Gestionnaire

Renseignements techniques :

Thierry LICI
Chef d'atelier

Fait à BLOIS, le 5 avril 2018

Le proviseur

Jérôme LAUXIRE